

COMMUNE DE SIERENTZ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 mars 2025 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 21
Votants : 24

Procurations : Monsieur Paul-Bernard MUNCH donne procuration à Madame Marina SANCHEZ ORTIZ
Madame Sandrine GUTEDEL donne procuration à Monsieur Régis BELEY
Monsieur Xavier ILTIS donne procuration à Monsieur Nicolas ARBEIT

2. AFFAIRES FINANCIERES

2.4 Débat d'orientation budgétaire

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi Notre impose la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) par l'exécutif de la collectivité aux membres des conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants. Ce rapport doit être communiqué aux membres du Conseil Municipal au minimum 5 jours avant la séance au cours de laquelle il sera procédé à la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le ROB comporte les orientations budgétaires envisagées par la collectivité, la présentation des engagements pluriannuels et des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Le rapport d'orientation budgétaire est joint en annexe.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'était déjà exprimé sur les perspectives de budget dus à la dissolution de l'Assemblée Nationale notamment, la loi de Finances ayant été votée il y a quelques jours seulement. A ce jour, la visibilité en matière financière n'est de ce fait pas optimale notamment quant à l'effort de contribution qui va être demandé aux collectivités et quant aux dotations et subventions. Un important travail a été mené depuis le mois d'octobre avec le recueil des besoins en dépenses et recettes et par chaque adjoint et chaque service concerné, à travers de nombreuses réunions de travail et d'arbitrages budgétaires. Monsieur le Maire remercie les élus et services mobilisés. Les arbitrages ont dû être menés et un état des lieux de l'exercice écoulé ainsi que les perspectives de 2025 sont exposées. La Ville souhaite contenir l'appel à l'emprunt et maîtriser les dépenses en recherchant toutes les aides et subventions qui peuvent être obtenues. L'objectif est de maintenir une dette au niveau de 2020 en 2026. Le travail de conception du rapport a été difficile, mais la situation financière reste saine permettant tout de même des perspectives, bien que les dotations soient encore à la baisse. Des économies sont faites dans tous les dépenses de fonctionnement dès que cela est possible et sans altérer la qualité du service.

Monsieur l'Adjoint Stéphane DREYER présente ensuite le rapport qui a été transmis avec la convocation au conseil municipal pour ouvrir le débat. Il évoque notamment les incertitudes sur les subventions ou le remboursement de la TVA, puis l'épargne brute qui reste moyenne et stabilisée. Sont évoqués particulièrement le soutien à l'installation et au maintien d'un généraliste, l'extension de deux classes à l'école Jacques Schmidt pour une ouverture possible en 2026 dont l'avant-projet détaillé pourrait être présenté au prochain conseil et d'un projet de courts de tennis sous réserve que le club apporte des financements. Il est par ailleurs précisé que quatre salles de classes sont encore disponibles à l'école maternelle Picasso contrairement à ce qui a pu être annoncé dans la presse locale.

Un nombre important de communes dans l'Agglomération sont soumises à des contributions obligatoires lourdes. Monsieur le Maire rappelle que les dotations en 2017 à Sierentz étaient de l'ordre de 600 000 € en dotation globale de fonctionnement (DGF) alors qu'elles sont actuellement à près de 390 000 €. Les taux des cotisations patronales vont augmenter cette année de 3 % et encore 3 % durant les 3 années suivantes, sur la masse salariale pour les agents CNRACL, alors que cette caisse a été excédentaire durant des années et qu'elle a servi à renflouer le régime général. Monsieur l'Adjoint Stéphane DREYER remercie Madame Laurence MAIRE Directrice Générale des services et Madame Valérie KIPPELEN Responsable du Services Finances pour le travail réalisé dans le cadre des travaux préparatoires pour le débat d'orientation budgétaire.

Entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

PREND ACTE de la production d'un Rapport d'Orientations Budgétaires qui a donné lieu à la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires.

SIERENTZ, le 05 mars 2025
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI

Le secrétaire,
Valérie KIPPELEN



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 12 Mars 2025